

Arme
ou
service.

A L L L C

N° 1451
de la Nomenclature
générale (ancien 1231).

MODÈLE N° 13.

Art. 81, 96 et 97 de l'Instruc-
tion sur le Service
courant.Format :
Rasoir 1/4 à la page.FEUILLET DU PERSONNEL ⁽¹⁾

de M

Nom : *M^{me} Roman*
 Prénoms : *Clair - Huguette - Emelie nee Chauskaud*
 Née le *25 mars 1906* à *Mulhouse*, canton d *est*, département d
 Fils de _____ et de dame _____
 domiciliés à *Paris* canton d *est* *1^{er} Arrondissement Colonel Bannet* département d
 Marié le _____ à d _____
 Autorisation du _____
 Enfants à sa charge masculin : _____ féminin : _____
 (2)

DATES DES GRADES SUCCESSIFS.

le	1	le	1	le	1
le	1	le	1	le	1
le	1	le	1	le	1
le	1	le	1	le	1

SERVICES ET POSITIONS DIVERSES.

POSITIONS SUCCESSIVES.	GRADES.	DATES.	
		DE L'ARRIVÉE au corps ou du commen- cement de la mission ou de la position.	DU DÉPART du corps ou de la fin de la mission ou de la posi- tion.
1° Services civils antérieurs à l'incorporation, admis à validation au titre de l'article 10 de la loi du 14 avril 1924.			
2° Services accomplis dans une école militaire préparatoire ou au Prytanée militaire avant l'incorporation (3).			

(1) Le feuillet du personnel doit être coté et paraphé par le premier chef de corps (commandant d'unité pour les sous-officiers de carrière), qui aura à y porter ses notes.

(2) Indiquer, s'il y a lieu, les renseignements relatifs aux séparations de corps ou de biens, au divorce, au veuvage, à un nouveau mariage, option, changement de nom (date de décrets ou jugements).

(3) Elève à l'École militaire préparatoire d _____ ou au Prytanée militaire.

POSITIONS SUCCESSIVES.	GRADES.	DATES	
		DE L'ARRIVÉE au corps ou du commencement de la mission ou de la position.	DU DÉPART du corps ou de la fin de la mission ou de la position.
SERVICES MILITAIRES (1).			
Engagé le 13 juin 1940 devant le Commandant du Bataillon de l'air 117 à Ambroise pour une durée d'un an à servir dans les condi- tions fixées par le décret du 27 mai 1940 et l'Impt ^{on} n ^o 1 ^{er} du 1 ^{er} juin 1940 en qualité de pilote auxiliaire femmine. Arrivé le Par D.M. n ^o 26383 P.M. 2/40 du 23 août 1940 le corps des pilotes auxiliaires femmine ayant été supprimé à la date du 1 ^{er} septembre 1940 M ^{lle} Roman a été rayée des contrôles à la date du 1 ^{er} septembre 1940		13.6.1940	
			1 ^{er} 9.1940

(1) Elève à l'École de..... ou appelé..... ou engagé.

Indiquer les numéros de préférence obtenus par les officiers à la sortie des différentes écoles militaires dans lesquelles le classement numérique est communiqué aux intéressés, et, pour les sous-officiers, les rengagements contractés et la date d'admission dans le corps des sous-officiers de carrière.

MINISTÈRE DE L'AIR

° Région Aérienne

Bataillon de l'Air N°

ACTE D'ENGAGEMENT

Décret-Loi du 27 Mai 1940



En exécution du décret du 27 Mai 1940,

M. adame... R. O. M. A. N. Claire Henriette Emilie
née... CHAMBAUD.

(nom, prénoms, nom de jeune fille)

née à Mulhouse le 25 mars 1905

de nationalité française,

demeurant à Paris 1 Av. Colonel Bonnet 16^e

situation de famille veuve

S'EST ENGAGÉE ce jour devant M. le Commandant du Bataillon de l'Air N° 117 à Auboise, pour une durée d'un an, à servir dans les conditions fixées par le Décret-loi du 27 Mai 1940 et l'Instruction Ministérielle du 1er Juin 1940 en qualité de Pilote Auxiliaire Féminin.

M. adame Claire Roman
étant titulaire de 749 heures de vol, sa rémunération est fixée à vingt quatre mille francs par an, payable mensuellement à terme échu.

En conséquence, elle déclare se soumettre à l'ensemble des dispositions de l'Instruction prise pour l'application du Décret du 27 Mai 1940 en ce qui concerne les engagements des Françaises pour servir en qualité de Pilote Auxiliaire Féminin.

Fait en trois exemplaires, à Auboise le 13/6/1940.

Le Commandant du Bataillon de l'Air N°



L'Engagée,

C. Roman

a été payé par le Répertoire du B^{on} 117 à Aulnat
pour la période 13 au 30 juin inclus savoir:

Rémunération 1200^f.

Ind^{te} = 1^{er} suite d'équipem^t. 1000

se montant à la somme de deux mille deux cents francs.

A Aulnat le 10 juillet 1940

Le Commandant Dubulle Cdt^e suite adm^{is} de la D. A. L. A. C.



cc. Lelou

Ministère de l'Air

République Française

Cabinet du Ministre

Paris, le 23 JUIN 1940

N° 3725
Cab. Mil. 4



DECISION DU MINISTRE

COPIE

Est citée à l'ordre de l'Armée de l'Air avec attribution de la croix de guerre :

Madame ROMAN (Claire) pilote auxiliaire féminin

Lelou

"Pilote plein d'allant qui étant prisonnier a fait preuve le 18 Juin 1940 de hardiesse réfléchie et de belles qualités d'initiative et de sang-froid en s'évadant à bicyclette puis en avion de guerre bien que n'en connaissant pas le fonctionnement".

Le Ministre de l'Air

Signé : PUJO

POUR AMPLIATION
LE GÉNÉRAL
Chef du Cabinet Militaire

Barriac

COPIE à :
Etat-Major de l'Armée de l'Air
suite à transmission N°548
(E.M.A.A./Cab.S du 21 Juin 1940)
Recteur du Personnel Militaire,
qui voudra bien prendre toutes
dispositions pour que la citation
ci-dessus soit publiée au J.O.
dans le plus bref délai.

DATES

NOTES PARTICULIÈRES ET SUCCESSIVES.

15 Août 1940

Par sa discipline, son courage qui saurait s'élever à l'héroïsme, son sens du devoir, ses qualités de pelote Madame Claire Roman s'élève à un niveau que peu d'hommes atteignent.

